Paris, le 28 avril 2020

Information à l'attention du personnel du CIDJ

Bonjour à tous,

7ème semaine de confinement, le Cidj poursuit ses activités tout en confirmant la dynamique projets qui est à présent la nôtre.

Cette période est en effet l'occasion d'assister à l'émergence de nouvelles idées ou actions à mettre en œuvre : projet d'escape games sur les métiers de la santé, groupe de travail sur la réalisation de webinares « jobs d'été » ou « alternance » pour les jeunes ou encore ce padlet qui permet sur un plan plus convivial de rester en contact.

Le point commun à ces projets est l'esprit collaboratif qui les anime tant au sein d'un même service qu'entre plusieurs services et/ou directions du Cidj. Même à distance, les initiatives pour travailler ensemble se multiplient, ce qui est une vraie force pour le Cidj.

Cela renforce l'envie de se voir, de déjeuner ensemble, bref de réintégrer au plus vite le Cidj. Avec le Codir et vos représentants du personnel, nous y travaillons tout en nous assurant que votre sécurité sera bien assurée.

Néanmoins, ce retour au Cidj restera très progressif et basé sur le volontariat. Le télétravail sera encore privilégié éventuellement, en alternance avec un présentiel au Cidj. Une décision sera prise le 6 mai prochain et nous pourrons à cette date vous informer de la date d'ouverture du Cidj aux salariés volontaires.

Le chômage partiel ne sera pas à ce stade remis en cause sauf avis défavorable de la Direccte.
Avec la poursuite du confinement, la baisse d'activité tend, en effet, à se généraliser et concernera une majorité des services dès le 4 mai. L'ouverture partielle du Cidj aux salariés n'aura malheureusement que peu d'impacts sur notre activité orientée vers l'accueil, le conseil et l'information des jeunes.
En parallèle, la décision de l'état de transfert des arrêts maladies pour garde d'enfants vers du chômage partiel accroit le nombre de salariés concernés.

A noter, la règle reste la même avec la possibilité de poser des heures écrêtées, congés, RTT, garde d'enfants à la place de jours de chômage partiel.

Une liste de questions/réponses vous sera envoyée très rapidement à ce sujet.

Enfin, après concertation et accord de Marie Richard le 22 avril dernier, je suis en mesure de vous préciser que les jours de chômage partiel ou arrêt maladie pour garde d'enfants n'auront aucune incidence sur le calcul de votre 13ème mois dont la moitié sera versée comme d'habitude en juin.

Nous avons également convenu, qu'au regard de la situation exceptionnelle que nous traversons, ces jours n'auraient également aucun impact sur le calcul de droit à vos RTT.

Je tenais de nouveau à vous remercier quel que soit votre situation actuelle, pour votre implication, votre investissement ou pour les liens que vous conservez avec le Cidj.

Au moment tant attendu du déconfinement, nous repartirons avec d'autant plus d'enthousiasme et de dynamisme.

En attendant, bonne journée et bon courage à vous tous.

Sophie BOSSET-MONTOUX
Directrice Générale